ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 47197

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés que rencontrent bon nombre d'établissements scolaires en raison de l'insuffisance des effectifs permettant un fonctionnement normal des services comme la restauration ou l'entretien des locaux. Pour leur permettre d'assurer pleinement leur mission de service public, les personnels IATOS réclament la création d'emplois statutaires en nombre suffisant tandis qu'ils dénoncent le recours trop sytématique à des agents en contrat emploi-solidarité. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître les dispositions qu'il pourrait prendre afin d'inverser cette tendance.

Texte de la réponse

Entre 1998 et 2000, 1 646 emplois de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service (LATOS) ont été créés au budget de l'éducation nationale. Les personnels appartenant à la filière ouvrière, qui assurent l'entretien des locaux et le fonctionnement de la restauration scolaire, ont bénéficié pour leur part de 864 emplois, soit 52,4 % des moyens nouveaux. Des mesures de créations supplémentaires ont été demandées dans le cadre du projet de loi de finances 2001 afin de poursuivre le renforcement des effectifs existants. Le recrutement de personnels sous contrat emploi solidarité (CES) ou sous contrat emploi consolidé (CEC) a pour objet la lutte contre les exclusions. Ces personnels connaissent de nombreuses difficultés d'insertion professionnelle. Leur recrutement n'a pas pour objet de compenser le déficit éventuel de personnels IATOS dans les établissements.

Données clés

Auteur : M. Michel Lefait
Circonscription : Pas-de-Calais (8e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47197
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 juin 2000, page 3357
Réponse publiée le : 18 septembre 2000, page 5393